

Annexe 1

(Etat au 01.01.2022)

A Réduction des disparités (art. 10)

$$RD = \frac{(100-IRH) \times RDP \times mRHpH \times PR}{100}$$

- RD* = Réduction des disparités en francs
IRH = Indice de rendement fiscal harmonisé
RDP = Réduction des disparités en pourcentage
mRHpH = Moyenne du rendement fiscal harmonisé par habitant de toutes les communes
PR = Population résidante

B Dotation minimale (art. 11)

$$DM = [(mRHpH \times DMP) - (RHpH + RDpH)] \times PR$$

- DM* = Dotation minimale en francs
mRHpH = Moyenne du rendement fiscal harmonisé par habitant de toutes les communes
DMP = Dotation minimale en pourcentage
RHpH = Rendement fiscal harmonisé par habitant
RDpH = Réduction des disparités en francs par habitant
PR = Population résidante

C Indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain de la commune de Berne (art. 16); prestations compensatoires versées par les communes de l'agglomération de Berne ...*

D Indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain de la commune de Bienne (art. 16); prestations compensatoires versées par les communes de l'agglomération de Bienne ...*

E Indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain de la commune de Thounne (art. 16); prestations compensatoires versées par les communes de l'agglomération de Thounne ...*

F Compensation des charges «traitements du corps enseignant» (art. 24)

$$PCo = \frac{SCos}{PRCos} \times PTCos$$

PCo = Part de la commune en francs par degré d'enseignement

SCos = Somme des coûts selon l'article 24, alinéa 1

PTCos = Nombre de postes à plein temps de l'ensemble des communes

PTCo = Nombre de postes à plein temps de la commune

G Compensation des charges «secteur social» (art. 25)

$$PCo = \frac{SCos}{PRCos} \times PRCos$$

PCo = Part de la commune en francs

SCos = Somme de l'ensemble des communes selon l'art. 25

PRCos = Population résidante de l'ensemble des communes

PRCo = Population résidante de la commune

H Compensation des charges «assurance sociale AVS»(art. 26) ...*

I Compensation des charges «assurance sociale AI»(art. 27)...*

K Compensation des charges «assurance sociale PC» (art. 28)

$$PCo = \frac{SCos}{PRCos} \times PRCos$$

PCo = Part de la commune en francs

SCos = Somme de l'ensemble des communes selon l'art. 25

PRCos = Population résidante de l'ensemble des communes

PRCo = Population résidante de la commune

L Compensation des charges «transports publics» (art. 29)

$$PCo = \left(\frac{SCos \times 0.67}{OTPCos} \times OTPCo \right) + \left(\frac{SCos \times 0.33}{PRCos} \times PRCo \right)$$

PCo = Part de la commune en francs

SCos = Somme de l'ensemble des communes selon l'art. 25

OTPCos = Offre de transports publics de l'ensemble des communes

OTPCo = Offre de transports publics de la commune

PRCos = Population résidante de l'ensemble des communes

PRCo = Population résidante de la commune

M Compensation des charges «allocations familiales» (art. 29a)

$$PCo = \frac{SCos}{PRCos} \times PRCo$$

PCo = Part de la commune en francs

SCos = Somme de l'ensemble des communes selon l'art. 25

PRCos = Population résidante de l'ensemble des communes

PRCo = Population résidante de la commune

N Compensation des charges «nouvelle répartition des tâches» (art. 29b)

Solde en faveur du canton

$$PCo = \frac{STCan}{PRCos} \times PRCo$$

PCo = Part de la commune en francs

STCan = Solde total en faveur du canton selon l'article 29a

PRCos = Population résidante de l'ensemble des communes

PRCo = Population résidante de la commune

Solde en faveur des communes

$$PcC = \frac{STCos}{PRCos} \times PRCo$$

PcC = Prestation complémentaire du canton en francs

STCos = Solde total en faveur des communes selon l'article 29a

PRCos = Population résidante de l'ensemble des communes

PRCo = Population résidante de la commune